

*Initiatives ministérielles*

dans le domaine des ressources renouvelables au Canada.

Le projet de loi C-74 dont nous sommes saisis a pour but de modifier la Loi sur les pêches qui, c'est intéressant de le noter, a été l'une des premières mesures législatives adoptées par le Parlement après la Confédération. D'une façon générale, la Loi adoptée en 1868 donnait au gouvernement du Canada le pouvoir de préserver et de protéger l'habitat du poisson et d'administrer et de contrôler les pêches du Canada. La Loi a été modifiée à 40 reprises depuis 1868, ce qui donne une idée du temps et de l'importance que le Parlement a accordés à nos pêches. Je veux, en passant, signaler un fait intéressant. Beaucoup des mots qu'on emploie dans le domaine des pêches se retrouvent également dans celui des forêts, lorsqu'on parle de mise en valeur des ressources et des problèmes à affronter.

Passons maintenant à quelques-unes des questions que pose ce projet de loi et aux préoccupations qu'il suscite parmi les députés de notre parti. Avant de commencer, je tiens à rendre hommage au député de Nanaimo, qui était notre critique en matière de pêches et qui a beaucoup contribué à l'important travail préparatoire qui a précédé la rédaction du projet de loi, avant que j'assume mes nouvelles responsabilités. Je l'en remercie car je sais qu'il connaît bien ce domaine et qu'il possède un grand savoir. Il sera difficile à remplacer. Nous verrons comment tout cela tournera.

Cette loi qui est proposée, le projet de loi C-74, vise avant tout à hausser les amendes imposées à ceux qui pêchent illégalement ou qui causent la contamination ou la destruction des habitats du poisson. Voilà l'objectif essentiel qui est à la base de la mesure législative proposée.

• (1630)

Grâce à certaines dispositions, le ministère des Pêches sera mieux en mesure de recueillir les renseignements qui lui sont nécessaires pour surveiller les activités de pêche. Comme le mentionnait l'orateur précédent, voilà un des points dont nous devons évidemment tenir compte, lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité pour que nous l'examinions en détail et étudions son incidence sur les petits exploitants de la pêche côtière.

Compte tenu de ce qui précède, nous ne nous opposons pas à cette mesure législative. Mais elle comporte des points très importants que je m'appête à énoncer et que nous devons examiner, tant au comité qu'au cours des discussions qui suivront.

En premier lieu, il est important et essentiel d'obtenir la participation du public pour discuter ce projet de loi. Je sais que le secrétaire parlementaire est attentif et qu'il approuvera et, je l'espère, appuiera notre proposition voulant que le comité se déplace pour entendre ce que les Canadiens pensent de ce projet de loi et des amendements que nous proposerons d'y apporter et que nous y apporterons. Bien sûr, les autres partis pourront eux aussi proposer des amendements. Nous avons l'intention de proposer ces amendements et tous ceux qui s'imposeront, soit au comité, soit à l'étape du rapport.

Jetons un coup d'oeil sur le projet de loi. Fondamentalement et à certains égards, il concerne ce que le gouvernement essaie de faire dans le cadre de son Plan vert, qui n'a pas trop bien réussi jusqu'à maintenant. Je suppose que nous en entendrons encore parler à un moment donné par le ministre de l'Environnement; celui-ci essaiera sans doute de reprendre le dessus et de remonter la pente avec ce plan que, jusqu'à présent, tout le monde considère vraiment comme un échec.

Deux rapports très importants sur les pêches de la côte est, qui ont été débattus au Comité des pêches et qu'on a cités maintes fois ici, sont le rapport Harris sur la morue de l'Atlantique et le rapport Haché sur le poisson de fond de Scotia-Fundy.

En ce qui concerne la côte ouest, ce projet de loi ne prévoit absolument rien de concret qui permette de poursuivre les pollueurs. Cela prouve que le gouvernement n'a pas su régler tout le problème de la pollution causée par les usines de pâtes et papiers, qu'il ne va pas tenter d'assainir le fleuve Fraser. C'était là une tentative gouvernementale des plus importantes et la documentation de base fait défaut. Nous y reviendrons plus tard.

L'intention du projet de loi est certes louable et mérite, je le répète, tout notre appui à cette fin. J'ai posé tout à l'heure la question suivante à un député qui était intervenu: il est vrai qu'il est possible d'inscrire dans la loi, même dans une constitution, toutes ces belles choses, mais comment pouvons-nous être certains qu'on va donner suite à la politique, aux lois et aux règles en question?